

Le Calendrier du mois

Date	Manifestation	Lieu
Samedi 5 mars	Assemblée Générale des Anciens Combattants	Salle Polyvalente
Dimanche 6 mars	15 H. Loto du Comité des Fêtes	Salle Polyvalente
Lundi 7 mars	20 H 30 Réunion des Cavaliers de l'Issole	Ancienne Mairie
Dimanche 13 mars	Assemblée Générale des Médaillés Militaires	Salle Polyvalente
Vendredi 18 mars	20 H 30 Concert « Musica Antiqua Provence »	Salle Polyvalente
Dimanche 20 mars	17 H Chorale « Chant et Amitié » Concert Rétina	Salle Polyvalente
Vendredi 25 mars	18 H Réunion du Club des Randonneurs	Salle Polyvalente
Lundi 28 mars	Toute la journée Foire à la Brocante, aux Puces et Marché Paysan	Place de la Gare
Jeudi 31 mars	17 H 30 Assemblée Générale du Secours Populaire	Salle Polyvalente

LES POETES DE SAINTE-ANASTASIE**Mistral et Insomnie**

Insomnie je te déteste
Surtout quand souffle en tempête
Toute la nuit le vent violent

Du Midi, ce mistral bruyant
Sifflant si fort à nos oreilles
Qu'il tient corps et âme en éveil...

Mistral puisque tu me tourmentes
Je t'écris et je te chante
Cette supplique dans la nuit :
Calme-toi, laisse nous dormir,
Oui dormir, dormir et rêver
Oui dormir, dormir et rêver
Aux bonheurs présents et passés.

Jeannette Carrière.
Nuit du 21 au 22 janvier 2005

Le Carnet de Ste-Anastasia**Naissance :**

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance d'Aurélien DARNAUD-RIGAUDIN, né le 20 janvier 2005. Nous présentons toutes nos félicitations à ses parents.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Suzanne COLLOMP Veuve BOULIAN, survenu le 27 janvier 2005. Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Petites annonces

♦ Il se passe toujours un événement inoubliable le samedi après-midi à Sainte-Anastasia ainsi que dans les villages voisins. Mariez-vous en Buick décapotable bleue année 1966 avec chauffeur. Forfait l'après-midi du samedi 300 € (2 000 F.).

☎ : Contactez nous au 04.94.72.23.63
à Ste-Anastasia

♦ A VENDRE Peugeot 307 HDI 2.0L 90ch XR, 07/03, clim, CD, 2 pneus neufs + révision, garantie 6 mois, tbe, 51 000 km. Prix : 12 900 €. ☎ : 06.22.15.75.18



♦ A VENDRE Clic-Clac neuf, jamais servi. Matelas Dunlopillo 14 cm, 1.40m/2m. Prix neuf 600 € vendu 500 € (env. 3 300 F.). ☎ : 06.07.85.02.00

♦ Vends Citroën Xantia Audace 1.9 SD, année 97, très bon état, mécanique super entretenue ; 133 000 km, clim., autoradio. Prix : 4 900 € (justifié). ☎ : 04.94.72.26.45

♦ Vend couverture bulle piscine chauffante avec appareil enrouleur. Valeur réelle 609 € vendu prix 290 € T.B.E.. ☎ : 04.94.72.25.16 H.R.



Sainte-Anastasia



Bulletin Municipal

FEVRIER 2005

n°176



Le mot du Maire

Si, jusqu'à ces dernières années, les problèmes d'entretien de l'Issole devaient être réglés commune par commune, il est inutile de préciser qu'ils n'aboutissaient jamais.

Aujourd'hui, c'est dans le cadre de la Communauté de Communes du Val d'Issole, du Pays de la Provence Verte et avec l'aide du Conseil Général du Var qu'une véritable étude de terrain a pu être menée à son terme.

Réalisée à l'échelle du bassin versant, c'est à dire de Mazaugues à Carcès cette étude permet d'aborder après une large concertation un programme d'entretien du cours d'eau comme de ses berges, ceci dans le respect des droits des riverains, des usagers et des collectivités.

Cette étape franchie, une ultime phase administrative comprenant une enquête publique s'achèvera et permettra à la Communauté de Communes du Val d'Issole d'entreprendre les travaux nécessaires devant permettre de limiter tant les risques d'étiage que ceux d'inondation.

Il s'agit bien là d'une démonstration qu'une telle compétence ne peut être assurée qu'à une échelle suffisamment pertinente permettant seule de maîtriser l'ensemble des facteurs relevant d'un même objectif.

Pour nous, cet objectif est simple puisqu'il touche à la fois à notre environnement et à la sécurité des riverains.

Jean-Pierre MORIN

E-mail : s.anastasia@wanadoo.fr site : www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

*Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux*

Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 11 et 25 mars 2005
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public
le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à
12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :
04.94.69.64.47

Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10

Fax : 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr

Site Internet :

www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous
avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).

Tél. : 04.94.69.44.86

**FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult

☎ : 04.94.04.89.33

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :

MARDI 29 MARS 2005
de 14 H 00 à 15 H 00

POLICE MUNICIPALE
NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHETTERIE
DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET
Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30

Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083

Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757
(* en cas de dérangement téléphonique de votre
ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour
contacter France-Télécom.

**RAMASSAGE MENSUEL
DES MONSTRES**

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ Le **MARDI 29 MARS 2005**
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

PHARMACIES DE GARDE
NOUVEAU numéro du standard d'appel
d'urgence : Standard : **08.92.46.45.45****SECOURS POPULAIRE DU VAR**
Comité de Ste-Anastasia

Une permanence est assurée au Local du
Secours Populaire, Parking des Ferrages, les
Mardis et Vendredis de 15 H à 18 H et le 1^{er}
samedi de chaque mois de 10 H à 18 H.

En cas d'urgence vous pouvez les contacter au
: 04.94.72.29.50

Le LUNDI de PAQUES
28 MARS 2005**FOIRE A LA BROCANTE**

Place de la Gare de 7 H à 18 H 30

aura lieu la foire à la brocante, aux puces et artisanale et
le marché paysan qui se tient traditionnellement chaque
année, organisé par le Comité des Fêtes.

Buvette – Sandwichs – Café

Toute la journée

Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean-
Jacques GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes

Tél. : 06.79.55.63.53.

Tennis Club Ste-Anastasia**MASTER SERIES
MONTE CARLO**

Du 9 AVRIL au 17 AVRIL 2005

LE TENNIS CLUB OUVRE SES PORTES A
TOUTES LES PERSONNES, LICENCIÉES OU
PAS, JEUNES OU MOINS JEUNES

Le club souhaite vivement vous faire profiter de
cet événement qui réunit, dans notre région, les 64
joueurs mondiaux les mieux classés.

La configuration du Monté Carlo Country Club
facilite l'approche des joueurs contrairement au
gigantisme d'autres manifestations.

Pour vous permettre de vivre pleinement cet
événement, nous vous proposons un déplacement
collectif en car, à des prix très attractifs.

Prix tout compris : 35 euros / personne

Déplacement prévu le mercredi 13 avril 2005
(vacances scolaires)

Prévoyez un panier repas.

Veillez s.v.p. déposer votre chèque au nom du
tennis club Ste Anastasia, en Mairie au plus tard le
15 MARS.

FAITES VITE LES PLACES SONT LIMITEES.

Le bureau.

**Club des Cigales**

Le programme des sorties pour les
mois à venir est le suivant :

* [Le samedi 30 avril 2005] :

« L'invité » à l'opéra de Toulon. **Prix
transport compris : 47 €**

* [Le vendredi 17 juin 2005] : Avignon avec
visite du Palais des Papes. **Prix du transport
et repas compris : 32 €**

* [Du mercredi 1^{er} juin au mardi 7 juin 2005] :
Découverte de la Riviera Croate. **Prix pension
complète et transport : 600 €**

* [Du lundi 5 septembre au mercredi 14
septembre 2005] : Séjour au Portugal. **Prix
pension complète et transport : 650 €**

En outre un séjour de 2 jours dans les gorges de la
Jonte avec visite du Viaduc de Millau peut être
organisée en septembre 2005. **Prix pension
complète et transport : 132 €**

Si vous êtes intéressé(s) par l'une ou l'autre de ces
sorties, téléphonez dès maintenant au
04.94.72.21.98 où des éléments complémentaires
pourront vous être fournis.

La Présidente

Société de chasse

La société de chasse de Sainte-Anastasia informe
les habitants qu'elle vient de procéder à des
lâchers de gibier de repeuplement et leur demande
de bien vouloir éviter la divagation de leurs
chiens. Par avance merci.

Le Vice-Président

Chorale « Chant et Amitié »

Plusieurs concerts seront donnés pour
« RETINA », association pour la recherche
ophtalmologique.

Dans ce cadre, nous sommes invités à nous joindre
à plusieurs autres chorales, afin de chanter en
l'église d'AURIOL, le vendredi 18 mars à 21
heures.

Pour « RETINA » également, nous donnerons un
concert à Sainte-Anastasia, le dimanche 20 mars à
17 heures, à la salle polyvalente. Une partie de la
représentation sera assurée par le groupe
« PACADEMIE ». Celui-ci, composé d'enfants et
de jeunes, forme un ensemble très dynamique,
chantant et dansant à la fois. Ils sont dirigés par
Madame Marie MONER, de Pignans, qui chantera
aussi. Nous espérons que vous viendrez
nombreux.

Une Choriste.

*Nous avons été très affectés par le décès d'un de
nos choristes et amis, Monsieur Jean MAZEYRAT,
qui nous a quittés le mois dernier.*

*Il reste toujours dans nos pensées et nous sommes
de tout cœur avec son épouse, Monique, qui peut
compter sur notre amitié et notre affection.*

La vie au village

Concert «Musica Antiqua Provence»

Nous rappelons que ce concert, assuré par trois
musiciens de ce célèbre orchestre (flûte,
violoncelle, clavecin) aura lieu le :

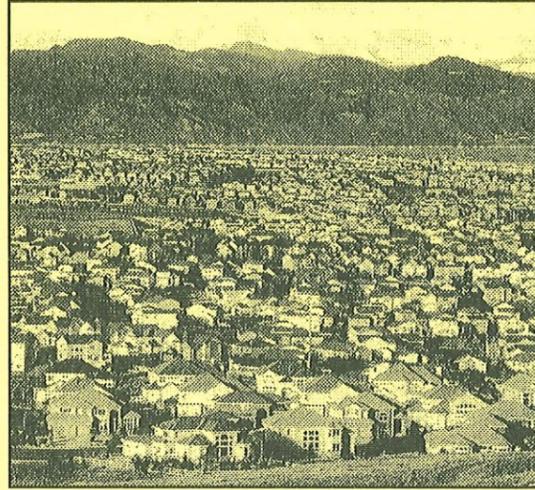
VENDREDI 18 MARS
à 20H30 Salle Polyvalente

Au programme : G. P.H. TELEMANN, J.S.
BACH, CH.F. WITT, W. CROFT, A. CORELLI.



- ♦ Flûte à bec : Christian MENDOZE
- ♦ Clavecin : Corinne BETIRAC
- ♦ Violoncelle : Isabelle GOULET

Un modèle d'urbanisme ?



On connaît la réponse d'Alphonse Allais à ceux qui se plaignaient des désagréments de toutes sortes de la vie urbaine : « Il faut construire les villes à la campagne ». En France, cette boutade a bien amusé mais la photo ci-dessus prise aux Etats-Unis dans le Colorado atteste que les Américains ont pris très au sérieux la recommandation d'A. Allais. L'ensemble donne l'impression d'un bidonville amélioré, mais il s'agit en réalité d'une ville d'Américains assez fortunés qui ont fui les villes et leurs banlieues pour construire sur les vastes espaces offerts par les plaines au pied des Rocheuses. Ces maisons, édifiées comme on le voit les unes sur les autres, sont des villas « high-tech » reflétant l'utopie du confort suprême avec, obligatoirement, un garage pour 3 voitures. Ce que les Américains ont fait, nous pourrions aisément le faire en appliquant à la lettre la loi « Urbanisme et Habitat » qui ne définit plus de superficie minimum pour la construction d'une maison. Ce serait la fin du caractère de notre village qui offre à chacun, sur un terrain de dimension raisonnable, un confort de vie très recherché. Le législateur, dans sa sagesse, a cependant autorisé le maintien des Plans d'Occupation des Sols pour une durée indéterminée, jusqu'à leur mise en révision par le Conseil Municipal. Tel que conçu et appliqué, il permet un développement harmonieux et progressif de la construction. Il serait impensable que de nouvelles dispositions nous amènent à vivre les uns sur les autres. Certes, nous sommes certainement moins riches que cette classe d'Américains qui se paie un luxe de mauvais goût mais, au moins, nous pouvons profiter d'un agrément de vie inestimable.

La vie associative

Association des engagés, anciens combattants (EAC) de Ste-Anastasie

L'Assemblée Générale de l'association des engagés et anciens combattants de Ste Anastasie s'est déroulée, salle polyvalente le samedi 29 janvier 2005. En présence de Jean-Pierre MORIN, Maire et de Gérard FABRE Conseiller Général et Vice-Président du Conseil Général du Var. Le président a rappelé brièvement les buts de l'association : participation de l'association aux cérémonies nationales du devoir de mémoire (8 mai, 11 novembre, 5 décembre) et aider dans la mesure de ses moyens les membres et leurs proches dans les circonstances difficiles de la vie.

Les renseignements concernant l'association peuvent être obtenus auprès du Président A. MARQUES de CARVALLIO 424 Chemin des Fabres à Sainte-Anastasie Tél. : 04.94.72.21.45

Le Président



Club « Danse Tasia »

Le sacre des rois

L'occasion était trop belle pour ne pas la saisir. C'est dans le cadre des soirées organisées par le club de danse de la cité et afin d'honorer cette tradition ancestrale qu'est l'Epiphanie (qui se prolonge tout le mois de janvier), que les membres du club, les sympathisants et autres amis, étaient conviés, à venir déguster, le vendredi 28 janvier dernier, la traditionnelle galette en salle des fêtes.

Une chaude ambiance :

Reçus par le maître occasionnel des lieux, (la présidente du club Mme Yolande Jacquot) les postulants au titre des rois et reines d'un jour, endimanchés comme il se doit, piaiffaient d'impatience de passer une excellente soirée, tout en dégustant les délicieuses galettes à la frangipane ou provençales, accompagnées, de cidre ou vin pétillant selon leur volonté.

Cette aspiration ne fut pas déçue. Car il émane lors de ces soirées, une convivialité et une gaieté savamment orchestrées par une équipe dirigeante au top de l'organisation et les performances musicales d'une formation désormais appréciée par tout à chacun « Fideldanse ».

C'est au rythme des valse et Tangos, Cha-Cha, Rumba, Pasos et Rocks, sans oublier les danses en lignes comme le Madison et d'autres plus modernes qui rencontrent (elles aussi) un réel succès, que les amateurs ou professionnels des pistes ont virevolté de longues heures durant.

Une réussite totale :

C'est donc dans une ambiance des plus détendue et sans aucune fausse note, que s'est déroulée cette première manifestation de l'année 2005. Pour preuve, la majeure partie des convives, ne se sont séparés que tard dans la nuit (mais à l'heure maximale légale autorisée) en attendant avec impatience la prochaine soirée qui ne devrait tarder et qui (aux dernières nouvelles) sera placée sous le signe de l'auberge espagnole.

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 03 février 2005

PRÉSENTS : MMES BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, TOSELLO, SABATIER.

ABSENTS : M. CORBIER donne procuration à M. MORIN ; MME BOCQUET.

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAR DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES (Régime Général) - PROGRAMME JANVIER 2005

En application du dispositif d'aide aux communes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite du Conseil Général une subvention dans le cadre des thématiques suivants :

1. Travaux sur bâtiments et patrimoines publics (éclairage public) au taux de 80 % pour les opérations suivantes :

Opération n°1 : Maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement de la cave coopérative 30 500 € H.T.

Travaux d'électrification qui seront pris en charge par le Syndicat d'Electrification Siège Social : Mairie de Forcalqueiret.

Opération n°2 : Création éclairage public aire d'arrêt des cars sur la R.D. 15

pour un montant de 7 887 € H.T.

Opération n°3 : Création Eclairage Public chemin de La Rouquette

pour un montant de 5 788 € H.T.

Opération n°4 : Renouvellement et renforcement de l'éclairage public Place St Just

pour un montant de 7 338 € H.T.

Opération n°5 : Création Eclairage Public le Pré de la Font

pour un montant de 38 228 € H.T.

Opération n°6 : Travaux de terrassements Parking Quartier les Horts

pour un montant de 18 003 € H.T.

2. Acquisition et équipement divers au taux de 80 % pour l'opération suivante :

-Matériel informatique pour un montant de 5 037 € H.T.

3. Acquisitions foncières au taux de 70 % pour les opérations suivantes :

Opération n°1 : Acquisition d'anticipation foncière de terrain non constructible n°146 Section C, d'une superficie de 1 290 m², appartenant à Mme Pascale PENSIER, pour un montant de 15 738 €

Opération n°2 : Acquisition d'anticipation foncière de terrain non constructible n°145 Section C, d'une superficie de 3 110 m², appartenant à M. et Mme Jean NADAL, pour un montant de 37 942 €

Opération n°3 : Acquisition d'anticipation foncière de terrain non constructible Section C

n°164 d'une contenance de 250 m², n°171 d'une contenance de 265 m², n°173 d'une contenance de 175 m², n°174 d'une contenance de 1980 m², n°321 d'une contenance de 477 m², n°322 d'une contenance de 399 m², n°323 d'une contenance de 1595 m² appartenant à Mme Pascale PENSIER, pour un montant de 62 720 €.

TOTAL : 229 181 € H.T.

CONVENTION DE CONTROLE AFFERMAGE EAU ET ASSAINISSEMENT

A la suite de la passation de la délégation de service public eau et assainissement, le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui paraît opportun de passer une convention avec la Société Phoebus pour assurer le contrôle de la bonne exécution des dispositions des contrats d'affermage et assurer le contrôle de la bonne exécution des dispositions contractuelles des délégations de gestion par affermage des services publics communaux eau potable et assainissement.

Le Service de contrôle sera rémunéré forfaitairement sur la base d'un montant annuel de 3 500 € H.T., il sollicite donc l'avis du Conseil.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de quelques demandes d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il a été amené à intervenir à plusieurs reprises auprès de la Direction des Services Fiscaux du Var et de l'Administration Préfectorale.

Par ailleurs, l'Association des Maires du Var a conduit simultanément plusieurs interventions parlementaires et ministérielles sur cette affaire.

Aujourd'hui, après l'adoption le 30 décembre 2004 de la loi de finances rectificative pour 2004 et de son article 68 modifiant les articles du Code Général des Impôts concernant la TEOM (1521 et 1639 bis) il demande à l'Assemblée Communale de délibérer comme suit :

Le Conseil Municipal de Sainte-Anastasie décide que l'ensemble des locaux situés sur la commune et soumis à l'impôt sur les propriétés bâties sera assujéti à la perception de cette taxe. Cette disposition s'applique indépendamment du fait que fonctionne ou ne fonctionne pas un service d'enlèvement des ordures ménagères sur une partie de la commune.

ACQUISITIONS FONCIERES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une opportunité d'achat amiable, il serait souhaitable de procéder à l'acquisition des parcelles Section C n°164 d'une contenance de 250 m², n°171 d'une contenance de 265 m², n°173 d'une contenance de 175 m², n°174 d'une contenance de 1980 m², n°321 d'une contenance de 477 m², n°322 d'une contenance de 399 m², n°323 d'une contenance de 1595 m² au lieu dit les Ferrages, appartenant à Madame Pascale PENSIER,

ainsi que la parcelle n°145 Section C, d'une superficie de 3 110 m², au lieu dit les Treilles, appartenant à M. et Mme Jean NADAL, ces parcelles étant situées en zone ND du Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

La destination de ces terrains serait à ce stade, de poursuivre la politique foncière de la commune en l'anticipant dans la mesure du possible sur des opérations ponctuelles à venir.

La croissance démographique et les modifications des modes de vie imposent au Conseil Municipal ces acquisitions de maîtrise dont la destination ne peut aujourd'hui être fixée avec précision.

Ces opérations présentent un intérêt particulier distinct d'autres acquisitions réalisées ou à venir, ceci de par leur éloignement de l'espace public des Ferrages, leur intérêt paysager certain et méritent à ce titre cet effort communal.

Le Maire indique qu'une concertation avec les propriétaires a permis de fixer à l'amiable le montant de ces acquisitions à 12.20 € le m².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition de ces parcelles aux conditions proposées ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ces transactions traitées par Me EMERIC, Notaire à Garéoult ;
- dit que les dépenses correspondantes seront prévues au budget communal art 2111 opération 23 Acquisitions foncières.

ACQUISITION FONCIERE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une opportunité d'achat amiable, il serait souhaitable de procéder à l'acquisition de la parcelle : n°146 Section C, d'une superficie de 1 290 m², au lieu dit les Treilles, appartenant à Madame Pascale PENSIER, située en zone ND du Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

La destination de ce terrain est à ce stade, de poursuivre la politique foncière de la commune en anticipant dans la mesure du possible sur une opérations d'intérêt public.

Cette opération, rendue possible par une opportunité nouvelle, est destinée à la création d'un espace public botanique devant accueillir les différents types de végétation provençale en zone verte.

Le Maire indique qu'une concertation avec le propriétaire a permis de fixer à l'amiable le montant de cette acquisition à 15 738 € soit 12.20 € le m².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition de cette parcelle aux conditions proposées ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction traitée par Me EMERIC, Notaire à Garéoult ;
- dit que les dépenses correspondantes seront prévues au budget communal art 2111 opération 23 Acquisitions foncières.

PROJET D'URBANISME EN ZONE NA

Monsieur Cuénot, 1^{er} Adjoint, a été contacté par un représentant du Centre Central Business Center au sujet d'une possibilité de construction d'une maison

de retraite non conventionnée sur le terrain dit du Gaou de Vie.

Cette réalisation, située en zone NA stricte, pourrait être accompagnée d'une prise en charge par l'investisseur d'une réalisation communale.

En application du Code de l'Urbanisme, cette procédure devrait être dans tous les cas soumise le moment venu au Conseil Municipal. Aujourd'hui, l'assemblée communale est donc invitée à formuler un simple avis de principe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour ne pas donner suite à ce projet.

TRAVAUX EXTENSION ECOLE PRIMAIRE – AVENANTS N°1

-Lot n°7 Serrurerie

-Lot n°6 Menuiserie Bois

-Lot n°2 Charpente - Couverture

Le Maire présente au Conseil Municipal les avenants n°1 concernant les travaux d'extension de l'école primaire :

1- De l'entreprise Chaudronnerie Brignolaise titulaire du lot n°7 Serrurerie.

Objet de l'avenant : suppression de l'échelle fixe. L'accès toiture étant modifié par le bureau de contrôle, il n'y a plus lieu de prévoir une échelle fixe. Ce projet permet une économie d'avenant de 385 € H.T..

Montant initial du marché : 3 223 € H.T.

Nouveau montant : 2 838 € H.T.

2- De l'entreprise l'Angle titulaire du lot n°6 Menuiserie bois

Objet de l'avenant : ouvrage coupe-feu ½ heure supprimé, remplacement d'une porte extérieure, suppression d'une imposte trapézoïdale et d'une tablette en bois. Ce projet permet une économie d'avenant de 2 142 €.

Montant initial du marché : 7 995.02 € H.T.

Travaux supplémentaires suivant devis de l'entreprise : 830.00 € H.T.

Nouveau montant : 6 683.02 € H.T.

3- De l'entreprise Morel titulaire du lot n°2 Charpente - Couverture

Objet de l'avenant : modification de l'accès toiture à la demande du bureau de contrôle, suppression de la sortie VMC en toiture. La VMC sort en façade avec l'accord du B.e.t. fluides. Le calfeutrement sous préau au droit de la porte d'accès au dégagement était prévu au lot menuiserie bois mais a été demandé au présent lot pour des raisons de chantier. Ce projet permet une économie d'avenant de 879.24€.

Montant initial du marché : 11 225.14 € H.T.

Travaux supplémentaires suivant devis de l'entreprise du 21/10/04 : 2 115.02 € H.T.

Nouveau montant : 12 460.92 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal lui donne l'autorisation de signer les trois avenants.

O.D.E.L. Var

Toujours soucieux d'améliorer le service aux familles varoises, l'Office Départemental

d'Education et de Loisirs du Var a décidé d'avancer d'un mois la date d'ouverture des inscriptions pour les séjours qu'il proposera au cours de l'été 2005.

J'ai le plaisir de vous informer que les inscriptions Eté 2005 débuteront pour tous les Varois le **lundi 7 mars 2005**.

Nouveau : la somme de 75 € à titre d'arrhes doit impérativement être versée au moment de l'inscription.

A propos des déchets ménagers

A force d'observer quotidiennement les aires à conteneurs nous sommes arrivés aux constatations suivantes.

A Sainte-Anastasia, comme ailleurs sans doute, il y a plusieurs catégories de gens :

-Ceux qui se comportent en citoyens civilisés et responsables.

Chez eux, quand cela est possible, ils trient :

- un carton pour le verre ;
- un carton pour les bouteilles plastiques, les briques et les canettes ;
- un carton pour les papiers, journaux, revues,

Les déchets triés sont séparés correctement dans les conteneurs de tri (place de la Gare, chemin des Fabres et près du Camping). Le reste des déchets sera déposé dans le conteneur à ordures ménagères.

-Ceux qui s'en foutent complètement.



Pourquoi trier ? Je balance tout dans le conteneur à ordures ménagères et même à côté pour certains, sans parler de tout ce qui se trouve autour. Un spectacle hallucinant !

Alors bonne question, pourquoi le TRI ?

TRIER ça rapporte, pas gros peut-être, mais un peu :

-T.V.A. à 5.5 % au lieu de 19.6 % ;

-Des recettes de reprise sur les matériaux triés.

Alors, un peu de bon sens ; corrigez votre comportement et offrez-nous un spectacle plus conforme à ce que vous êtes venus chercher dans notre village de Sainte-Anastasia. La suite au prochain numéro.

QUELQUES CHIFFRES

TRI 2004 SIVOM de l'Issole

(Forcalqueiret/Ste-Anastasia)

- ♦ Verre : 42 T 390
 - ♦ Papier carton : 29 T 485
 - ♦ Emballage corps creux : 9 T
- } Soit : 80 T 875

Valeur de reprise du tri en fonction du tonnage :
14 248.68 €

Tonnage ordures ménagères (déchets non triés) :
1 542 T 969

RAPPEL des Horaires d'ouverture de la déchetterie à FORCALQUEIRET : du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H et 15H à 17H30. Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H. Fermé le Dimanche et Lundi

Règlement d'emploi du feu

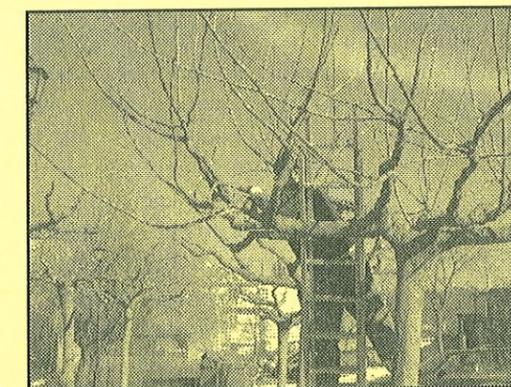
En application du nouvel arrêté Préfectoral de 5 avril 2004 nous vous rappelons que depuis le 1^{er} février et jusqu'au 31 mars les feux d'incinération de végétaux (débroussaillage) sont soumis à DECLARATION en Mairie 10 jours avant la date prévue.

A partir du 1^{er} avril et jusqu'au 31 mai les mêmes feux seront « POSSIBLES » sous réserve de respecter les consignes suivantes :

- vent inférieur à 40 km/h,
- pas de foyer sous les arbres,
- bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers,
- surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle de l'extinction à tout moment,
- extinction totale par noyage en fin d'opération,
- s'assurer de l'extinction complète en partant.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- ♦ Débroussaillage Vallon des Mollières, Chemin des Vignarets et berges de l'Issole, Vallon du Défens .
- ♦ Clôture. Continuation de l'installation d'une clôture le long du terrain de foot-ball.
- ♦ Taille des mûriers-platanes parking de la mairie, jeux d'enfants.



- ♦ Mise en place du mobilier dans la 5^{ème} classe de l'école primaire, occupée depuis la rentrée des classes.
- ♦ Réfection des chemins de la Rouquette et de la Clappe par un recouvrement en enrobé. Travaux effectués par l'entreprise APPIA, retenue par passation d'un marché public.
- ♦ Construction d'un abri-bus en face du cimetière. Travaux réalisés par le Conseil Général.
- ♦ Démontage du matériel laissé en place dans la coopérative, dégageant ainsi de nouveaux espaces.